

AVIS N° 2024/03/07-11

La **Commission de la Recherche**, en sa séance du 07 mars 2024, sous la présidence de M. Éric Berton, Président d'Aix-Marseille Université, représenté par M. Stefan ENOCH, Vice-président Recherche,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L712-6-1, paragraphe II ;

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université ;

Vu la demande de subvention déposée par La Direction du Partenariat avec le Monde Socio-Economique ;

Projet

« Label Synergies AMU Entreprises (SAE) 2024 »

Les membres de la Commission de la Recherche approuvent la demande de subvention déposée par la Direction du Partenariat avec le Monde Socio-Economique d'Aix Marseille Université, son plan de financement prévisionnel ainsi que les demandes de financements sollicités dans le cadre de la réalisation du projet, tels que définis en annexe.

Cet avis est émis à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Présents ou représentés : 34

Fait à Marseille, le 07 mars 2024,



Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président Recherche
d'Aix-Marseille Université
Stefan ENOCH



Annexe demande de subvention portée par une unité de recherche :
demandes de subventions aux Collectivités territoriales

Commission de la Recherche du 07 mars 2024

Composante/ Service	Laboratoire(s) / Code Unité...	Personne en charge du projet	Intitulé du projet / Objectifs	Organisme financier	Montant demandé HT en €	Montant total HT du projet en €	Co-financements acquis (a) ou sollicités (s) en €
DPMSE		PIERPAOLI Angèle	<p>Label synergies amu entreprises (sae) - 2024</p> <p>Aix-Marseille Université a pour mission l'élaboration et la transmission de la connaissance au travers de la formation initiale et continue tout au long de la vie, le développement de la recherche scientifique et technologique ainsi que la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société. L'accent est mis sur le développement de l'innovation, le transfert de technologie, la capacité d'expertise et d'appui aux associations et fondations et aux politiques menées pour répondre aux défis sociaux, économiques et de développement durable, ainsi qu'à l'orientation et l'insertion professionnelle, la promotion sociale, à la formation des hommes et l'éducation permanente à l'usage de toutes les catégories de la population et à toutes fins qu'elle peut comporter. ces missions sont inscrites dans les statuts d'Aix-Marseille Université.</p> <p>Objectifs : En 2024, Aix-Marseille Université reconduit l'action label SAE (Synergie AMU Entreprises), ce label met en lumière les événements d'AMU avec le monde socioéconomique, véhicule les valeurs d'AMU et accroît la visibilité des formations d'AMU et de la direction du partenariat avec le monde socioéconomique.</p> <p>Durée de l'événement : 02/01/2024 au 31/12/2024</p>	Métropole Aix Marseille Provence	12 000	56 200	AMU (s) : 26 200 MAMP (s) : 12 000 CD 13 (s) : 12 000 Ville de Marseille (s) : 3 000 Ville d'Aix-en-Provence (s) : 3 000